

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3198

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Projet d'appui à la Commune d'Adja-Ouéré pour l'alimentation en eau potable et l'accès à l'assainissement du village de Gbahouété au Bénin - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Hydraulique sans frontières**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3198**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Projet d'appui à la Commune d'Adja-Ouéré pour l'alimentation en eau potable et l'accès à l'assainissement du village de Gbahouété au Bénin - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Hydraulique sans frontières**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia Eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Le projet est porté par le groupement Hydraulique sans frontières (HSF) qui apporte son expertise technique et son expérience en gestion de projet eau et assainissement et l'association Elisa (association d'élèves ingénieurs basée à Paris).

Hydraulique sans frontières et Elisa sont 2 associations de solidarité internationale qui partagent les mêmes valeurs fondamentales :

- permettre l'accès des populations aux besoins fondamentaux,
- contribuer au renforcement des capacités locales de développement,
- inscrire leurs actions dans le cadre institutionnel local et dans une logique de contribuer au renforcement des capacités locales,
- inscrire leur action dans le cadre d'une réciprocité nord-sud.

HSF conduit déjà des actions eau et assainissement au Bénin, donc connaît le contexte sectoriel et a déjà pu appréhender l'environnement socioculturel. Le groupement s'appuiera sur une structure relais localement pour coordonner les acteurs et assurer le suivi du projet sur place. Il s'agit de l'agence DC Conseil (Agence internationale d'expertises en développement et coopération), qui a mis en œuvre un projet d'adduction d'eau potable dans une commune voisine, Lalo, cofinancé par le Fonds Eau.

Le taux de desserte en eau actuel du village de Gbahouété au Bénin est de 20 %. Les analyses bactériologiques montrent qu'aucune des eaux consommées ne répond aux critères de potabilité requis (très fort taux de pollution et nombreuses maladies hydriques). Enfin, excepté 3 latrines dédiées à l'école et 2 autres réservées aux usagers du centre de santé, le village n'est doté d'aucune infrastructure d'assainissement.

Le projet consiste à appuyer la Commune d'Adja-Ouéré à la mise en place d'un système d'alimentation en eau potable et d'infrastructures d'assainissement pour le village de Gbahouété. La desserte en eau est prévue via une adduction d'eau villageoise (réseau de 13 bornes fontaines), l'assainissement via la construction de latrines familiales et de puisards à eaux grises (30 concessions). Des actions de sensibilisation des villageois et l'accompagnement de la Commune dans la mise en place d'un mode de gestion pérenne des ouvrages sont également prévus.

Le projet est évalué à un total de 285 000 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 100 000 €.

Lors de sa séance du 12 juin 2012, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 70 000 €, la Lyonnaise des eaux apportant 30 000 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 40 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet d'appui à la Commune d'Adja-Ouéré au Bénin pour l'alimentation en eau potable et l'accès à l'assainissement du village de Gbahouété au Bénin,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 70 000 €, au titre de l'année 2012, à l'association Hydraulique sans frontières (HSF) dont le siège est situé 24 bis, place de la Nation 75012 Paris,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association HSF, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'un montant de 40 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La dépense correspondante, à savoir une subvention d'équipement de 70 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2012 - compte 6742 - opération n° 1P02O2197.

4° - La recette correspondante, à hauteur de 40 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2012 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.